

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SCI 2C 2J

Date : 06/09/2024

Présents :

- **Madame Claire Hallé**, Présidente, Gérante et associée
- **Monsieur Jérôme Legrand**, Secrétaire et associé
- **Madame Camille Poitel**, associée

Ordre du jour :

- Transfert du siège social de la SCI 2C 2J
- Nomination de nouveaux gérants

Déroulement de l'Assemblée :

Madame Claire Hallé, gérante de la SCI 2C 2J, ouvre la séance et rappelle que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée afin de délibérer sur deux points à l'ordre du jour : le transfert du siège social de la société et la nomination de nouveaux gérants.

1. Transfert du siège social

Les associés présents discutent du transfert du siège social, actuellement situé au **27 rue du Château Rouge, 74100 Annemasse**, vers la nouvelle adresse :

19 chemin de l'Essert, 74800 Cornier.

Les associés, après délibération, adoptent la résolution suivante à l'unanimité :

Résolution :

- Le siège social de la SCI 2C 2J est transféré à compter de ce jour à l'adresse suivante : **19 chemin de l'Essert, 74800 Cornier.**
- L'article 3 des statuts de la société est modifié en conséquence comme suit :

Nouvelle Rédaction de l'Article 3 - Siège Social :

Le siège social est fixé à **19 chemin de l'Essert, 74800 Cornier**. Il peut être transféré en tout autre lieu en France métropolitaine par décision collective des associés de nature extraordinaire.

2. Nomination de nouveaux gérants

La gérante propose la nomination de **Monsieur Jérôme Legrand** et **Madame Camille Poitel** en tant que gérants supplémentaires de la société, tout en maintenant **Madame Claire Hallé** dans ses fonctions de gérante.

Les associés présents, après en avoir délibéré, adoptent la résolution suivante à l'unanimité :

Résolution :

- **Monsieur Jérôme Legrand** et **Madame Camille Poitel** sont nommés gérants supplémentaires de la SCI 2C 2J à compter de ce jour, aux côtés de **Madame Claire Hallé**, qui conserve ses fonctions de gérante.
- En conséquence, l'article **13** des statuts de la société est modifié comme suit :

Nouvelle Rédaction de l'Article 13 - Gérance :

La gérance est assurée par **Madame Claire HALLE, Madame Camille POITEL** (née LEGRAND) et **Monsieur Jérôme LEGRAND**.

Cette nomination résulte d'une décision collective extraordinaire des associés.

La durée des fonctions de la gérance est indéterminée.

Pouvoirs :

Tous pouvoirs sont donnés à **Madame Claire Hallé** pour effectuer les formalités légales et administratives nécessaires au transfert du siège social, à la mise à jour des statuts, ainsi qu'à la déclaration de la nomination des nouveaux gérants auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon-les-Bains.

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Madame Claire Hallé

La Présidente



Madame Camille Poitel



Monsieur Jérôme Legrand

Le Secrétaire

